

Programme de formation

Créer et gérer son OPAC en conformité avec les exigences du Code du travail

DUREE

1,5 jours (10,5h)

Découpage : 3 demi-journées

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION

Profil du stagiaire

- Toute entreprise ou formateur indépendant qui souhaite créer son OPAC (Opérateurs Prestataires d'Actions de Compétences)

Prérequis

- Aucun

Accessibilité

- Salle accessible pour les personnes à mobilité réduite
- Aménagement possible en fonction du type de handicap (nous prévenir avant le début de la session)
- PC portable à apporter avec accès au WIFI

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître le cadre législatif qui régit toute activité de formation professionnelle (Code du travail en particulier)
- Déposer son dossier de demande de déclaration d'activité en tant que prestataire de formation professionnelle
- Maîtriser l'ensemble des documents et enregistrements nécessaires au suivi de l'activité d'un OPAC
- Concevoir et gérer votre projet de création d'activité de formation en confiance et en autonomie

CADRE REGLEMENTAIRE

- 6ème partie du Code du Travail
- La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », du 5 septembre 2018 (JO du 06/09/2018)
- Décret no 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle (JO du 08/06/2019)
- Décret no 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences (JO du 08/06/2019)

PROGRESSION PEDAGOGIQUE

1. Création de son organisme de formation professionnelle continue
 - 1.1. Questions à se poser avant la création de son organisme de formation
 - 1.2. Présentation des étapes du processus pour se déclarer en tant que prestataire de formation
 - 1.3. Documents à fournir pour le dossier de déclaration d'activité auprès de la DIRECCTE
2. Gestion des documents dans la phase d'analyse des besoins
 - 2.1. Information sur l'offre de formation : catalogue – programme de formation
 - 2.2. Analyse du besoin et faisabilité : fiche besoin et devis / proposition commerciale
3. Gestion des documents dans la phase de conception
 - 3.1. Documents de contractualisation : convention de formation ou contrat individuel
 - 3.2. Conditions générales de vente
 - 3.3. Contrat de sous-traitance
4. Gestion des documents dans la phase de développement
 - 4.1. Convocation du stagiaire
 - 4.2. Règlement intérieur
 - 4.3. Documents à mettre à disposition du stagiaire
5. Gestion des documents dans la phase de réalisation de l'action de formation
 - 5.1. Feuille d'émarginement
 - 5.2. Evaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires
 - 5.3. Evaluation des acquis des stagiaires
6. Gestion des documents dans la phase d'évaluation des résultats de la formation
 - 6.1. Sanction de fin de formation : attestation de fin de formation et /ou certificat
 - 6.2. Facture
 - 6.3. Evaluation de la satisfaction des parties prenantes : OPCO, entreprises clientes
 - 6.4. Bilan Pédagogique et Financier + Bilan comptable

ORGANISATION

Formateur

Bénédicte VINCENT – Formateur diplômé en ingénierie de la formation (Master IFSE Toulouse Capitole 1) ayant à la fois une expérience de responsable formation et d'auditeur qualité selon le référentiel Veriselect (CNEFOP) et le référentiel RNCQ (Marque Qualiopi).

Contact

Bénédicte Vincent

Tel : 06 81 67 43 89

Mail : benedicte-vincent@wanadoo.fr

Nombre de stagiaires

4 au minimum

7 au maximum pour une pratique de l'outil pour construire son propre système de veille

Moyens pédagogiques et techniques

- Formation inter-entreprise ou intra pour répondre à un besoin spécifique d'une équipe formation
- Echanges collaboratifs pour présenter les expériences de chacun et partager les outils pertinents
- Mise en pratique pour adapter ou créer ses propres documents et outils
- Utilisation des documents d'entreprise des participants, de modèles existants

Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats de la formation

- Evaluation finale portant sur la réalisation de son propre outil de veille sur Netvibes

Sanction finale

- Attestation de fin de formation

Tarif session de formation

- 750 € / stagiaire *

* TVA non applicable : Article 293-B du CG